



Décision du Président n°2023-012

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 13 Juillet 2020 autorisant le Président à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, la négociation, la renégociation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants dans la limite d'un plafond fixé à 500 000 € HT lorsque que les crédits sont inscrits au budget,

Le Président a pris la décision suivante :

- Le marché à bons de commande permettant l'approvisionnement en plaquettes bois arrive à terme le 31 août 2023.
- Pour renouveler ce marché, la CCPR a établi un cahier des charges d'un accord cadre à bons de commandes « Approvisionnement en plaquettes forestières des chaufferies bois intercommunales basées au Russey et à Noël-Cerneux avec possibilité de location d'un hangar de stockage. ».
- Dans cet accord cadre, les variantes libres sont autorisées et une variante comportant la location de la plateforme de stockage de la CCPR est imposée.
- L'estimation étant faite à 95 000 € HT par an (3 150 MWh entrée chaudière), ce marché de deux ans renouvelable 2 fois un an, sera réalisé selon la procédure adaptée.
- L'avis d'appel à concurrence est paru dans l'Est républicain le 29 juin 2023 et sur la plateforme des marchés « achatpublic.com » le 27 juin 2023.
- La date limite des offres a été fixée au 19 juillet 2023 à 12h.
- Une offre a été reçue dans les délais chiffrant la solution de base et la variante exigée.
- L'ouverture des plis a été réalisée le 19 juillet 2023.

PREFECTURE DU DOUBS

Date de reception de l'AR: 07/08/2023

025-242504355-DE_2023_012-AU

- L'offre reçue ayant été validée, les élus ont acté le principe d'une négociation (négociation écrite, courrier envoyé au candidat le 31 juillet 2023) comme le prévoit le Règlement de Consultation.
- L'offre revue par le candidat a été déposée dans les délais impartis soit le jeudi 3 août 2023 avant 12h.
- Après appréciation des critères d'attribution, le Président décide d'attribuer l'accord cadre à bons de commande à la SARL A'TOUT BOIS du Russey en retenant la variante exigée avec location de la plateforme au prix de 33.30 € HT le MWh PCI pour les deux chaufferies du Russey et de Noël Cerneux.
- Le Président accepte de signer l'accord-cadre ainsi que toutes les pièces et avenants ultérieurs y afférents.
- En lien avec l'attribution du marché, le Président accepte de signer le contrat de bail de la plateforme de séchage de plaquettes avec le titulaire du marché pour une période allant du 01/09/2023 au 31/08/2025 (contrat qui pourra être renouvelé deux fois un an) et pour un loyer annuel de 17 500 € HT.

Fait à le Russey, le 07/08/2023

Le Président,

Gilles ROBERT



PREFECTURE DU DOUBS

Date de reception de l'AR: 07/08/2023

025-242504355-DE_2023_012-AU